



Avertissement



GRANDES CULTURES

No 03 – 12 juin 2009

EN BREF :

- Encore cette année, en Chaudière-Appalaches, la tipule des prairies cause des dommages dans plusieurs cultures.

LA TIPULE DES PRAIRIES CAUSE À NOUVEAU DES DOMMAGES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Jean-Noël Couture et Claude Parent, agronomes, MAPAQ)

État de la situation

Depuis le 4 juin, on nous rapporte plusieurs cas de dommages causés par la tipule des prairies dans différentes cultures de la région de la Chaudière-Appalaches.

Selon les avis de dommages auprès de La Financière agricole, il y aurait 16 champs affectés par le ravageur. Les principales cultures touchées sont l'orge, l'avoine, le maïs et les semis de plantes fourragères. Des conseillers ont aussi fait état de dommages dans le bleuet, la fraise et le chou.

Actuellement les municipalités touchées sont les suivantes : Saint-Anselme, Honfleur, Saint-Isidore, Sainte-Marie, Frampton, Saints-Anges, Saint-Odilon, Lac-Etchemin, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire, Saint-Adrien-d'Irlande et Sainte-Perpétue.

La situation semble moins critique que celle de l'année dernière dans certains secteurs. Par contre, des secteurs non affectés l'année dernière le sont actuellement. Il est donc important de dépister adéquatement chaque champ individuellement et sur l'ensemble de sa surface pour faire une évaluation objective des pertes.

Dépistage et évaluation des pertes

Les populations de larves de tipule sont extrêmement variables. Nous avons évalué des populations variant de 0 à 100 larves par mètre carré d'un champ à l'autre et à l'intérieur d'un même champ. La grande variabilité à l'intérieur d'un champ rend l'évaluation des dommages à la récolte complexe, dépendamment de la surface affectée significativement. Comme l'année dernière, ce sont dans les parties humides des champs que l'on dénote les populations les plus élevées. Nous estimons que des populations de 25 à 50 larves par mètre carré entraînent des pertes importantes.

Les pertes sont parfois surévaluées en raison du fort degré d'infestation de zones délimitées et restreintes. De plus, il est difficile de prévoir l'étendue des pertes futures en raison des conditions climatiques qui prévaudront. La tipule est plus active par temps nuageux et pluvieux. Enfin, soulignons que les dommages causés par ce ravageur cesseront probablement bientôt. En effet, les larves cessent généralement de



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



s'alimenter vers le 21 juin. Et, sans qu'on sache vraiment pourquoi, elles demeurent léthargiques dans le sol en perdant du poids jusqu'à la fin d'août et se transforment alors en pupes.

Méthodes de lutte

En pratique, les méthodes de lutte contre la tipule sont malheureusement très peu nombreuses dans les circonstances actuelles, qu'elles soient de nature préventive ou curative.

Les méthodes de travail du sol ne sont pas une mesure de contrôle efficace à 100 %, bien qu'elles puissent contribuer à abaisser les populations dans certains cas. Ces méthodes ne seront efficaces que si elles contribuent à assécher le sol suffisamment et assez longtemps au printemps pour affecter significativement la survie des tipules. Cette période d'intervention est derrière nous et s'est avérée efficace chez un producteur.

Il est inutile de resemer un champ dévasté par les tipules avant d'être certain que les populations ne soient redescendues au-dessous d'un seuil critique.

Précision sur l'utilisation d'insecticides comme méthode de lutte

Aucun insecticide n'est homologué pour intervenir contre la tipule des prairies dans les grandes cultures, les cultures de petits fruits et les légumes. Un groupe de travail formé l'hiver dernier pour étudier la possibilité d'obtenir, contre la tipule, l'homologation de produits déjà homologués pour d'autres insectes n'a pas porté fruit, car il n'existe aucune donnée nord-américaine permettant de supporter l'homologation d'un de ces produits.

Toutefois, trois formulations de diazinon (DIAZOL 50 EC, DIAZINON 50 CE et PRO DIAZINON 50 EC) sont homologuées pour lutter contre cet insecte dans les pâturages au Canada. Malgré que ce ne soit pas encore mentionné sur l'étiquette, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a autorisé l'utilisation de ces trois produits pour lutter contre la tipule des prairies :

- dans toute culture fourragère destinée à la fenaison.
- dans les champs destinés au semis direct sur un retour de prairie ou de pâturage, et ce, jusqu'à la date de semis, même si le champ a été traité au glyphosate l'automne précédent.

L'utilisation de l'un de ces produits s'avère coûteuse (de l'ordre de plus de 130 \$ l'hectare à la dose prescrite sur l'étiquette) et son efficacité dans les conditions de grandes cultures n'est pas assurée. En raison du comportement nocturne de l'insecte et de sa migration dans le sol le jour, il est préférable de traiter en soirée ou pendant la nuit, sur un sol humide ou avant une pluie de façon à faire migrer le produit vers le refuge de l'insecte.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – grandes cultures – 12 juin 2009



GRANDES CULTURES

Avertissement No 03– 2009, page 2